



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

## AVIS AU PUBLIC

### **Projet de construction d'une nouvelle usine d'eau potable sur la commune de Ploufragan par Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA)**

- Enquête publique unique,**  
**- préalable à une déclaration d'utilité publique (DUP),**  
**- parcellaire**  
**- portant sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Ploufragan,**  
**- portant sur la mise en place de servitudes de passage de canalisations et d'assainissement,**

Arrêté préfectoral du 28 juin 2018

En application du code de l'environnement, et à la demande de Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA), le projet de construction d'une nouvelle usine d'eau potable sur la commune de Ploufragan fera l'objet d'une enquête publique unique parcellaire, préalable à la déclaration d'utilité publique, portant sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Ploufragan, et portant sur la mise en place de servitudes de passage de canalisations et d'assainissement, **du lundi 23 juillet 2018 à 9h00 au vendredi 24 août 2018 à 16h30**, soit une durée de 33 jours, dans la mairie de Ploufragan, siège de l'enquête.

Le conseiller délégué du tribunal administratif de Rennes a désigné M. Dominique BERJOT, administrateur territorial en retraite, en tant que commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, gratuitement sur le site Internet suivant : <http://www.saintbrieuc-armor-agglo.fr/en-un-clic/grands-projets/nouvelle-usine-de-leau/>, ou bien en se rendant dans les lieux et aux horaires d'ouverture suivants :

Mairie de PLOUFRAGAN, Hôtel de ville – 22 rue de la mairie - BP 52 - 22440 – Ploufragan  
Ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,  
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance sur place du dossier, consigner éventuellement ses observations, et propositions sur les registres aux heures d'ouverture de la mairie.

Les observations pourront également être adressées avant la fermeture de l'enquête (soit jusqu'au 24 août 2018 à 16h30), à M. Dominique BERJOT, commissaire enquêteur :

- par écrit à son attention et en précisant « enquête publique USINE EAU POTABLE PLOUFRAGAN » à l'adresse suivante : Hôtel de ville - 22 rue de la mairie - BP 52 - 22440 – Ploufragan,
- ou par courriel à son attention également et en précisant en objet « enquête publique USINE EAU POTABLE PLOUFRAGAN », à l'adresse suivante :  
[pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr)

Ces contributions reçues par messagerie électronique **du lundi 23 juillet 2018 à 9h00 au vendredi 24 août 2018 à 16h30**, seront mises en ligne dans les meilleurs délais sur le site internet de la préfecture :

<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/USINE-EAU-POTABLE-PLOUFRAGAN>

Le dossier sera consultable pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique situé à l'adresse suivante :

Mairie de PLOUFRAGAN, Hôtel de ville – 22 rue de la mairie - BP 52 - 22440 – Ploufragan  
Ouvverte du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,  
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur recevra, les observations du public au lieu d'enquête suivant :

Mairie de PLOUFRAGAN (siège de l'enquête) :

le lundi 23 juillet 2018 de 9h00 à 12h00

le mardi 14 août 2018 de 14h00 à 17h00

le vendredi 24 août 2018 de 13h30 à 16h30

Les observations écrites recueillies à cette occasion ainsi que les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou par courriels seront consultables au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur établira un rapport unique relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Dans un document séparé, il donnera ses conclusions motivées et personnelles au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions sera adressée par le préfet au responsable du projet, en mairie de Ploufragan, pour y être sans délai, tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront en même temps consultables à la préfecture des Côtes d'Armor, ainsi que sur son site Internet :

<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/USINE-EAU-POTABLE-PLOUFRAGAN>

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier soumis à l'enquête pourra s'adresser à M. Jean-Christophe MAHE, responsable projet :  
enquetepublique-eau@sbaa.fr

Le préfet des Côtes d'Armor est l'autorité compétente pour déclarer, ou non, d'utilité publique le projet de construction d'une nouvelle usine d'eau potable sur la commune de Ploufragan.

La déclaration d'utilité publique emportera mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Ploufragan.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dans le mois suivant la publication de cet avis, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître auprès de M. Jean-Christophe MAHE, responsable projet (enquetepublique-eau@sbaa.fr), autorité expropriante, à défaut de quoi elles seront déchues de tous droits à indemnité (art. L311-3 du code de l'expropriation).